



Mairie de DUN

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 6 2020

Le jeudi 30 juillet 2020

21 h 00

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 24/07/2020

Ordre du jour

- Vote du budget - Commune
- Vote du budget - Lotissement communal
- Vote du budget - Logements sociaux
- Vente de parcelle Senesse de Senabugue
- Avenant location et occupation de salles

Présents : Florent PAULY, Gerard CANAL, Oriane CARBALLIDO, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Sébastien HARAUT, Danielle MICHAUD, Catherine MICHEL, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Alexis VARUTTI

Absents ayant donné pouvoir : Denis BORDEAUX, Jean-Eric DAGORY, Eric PRZYBYL

Absents excusés :

Absent : Etienne FRUH

Secrétaire(s) de la séance: Catherine PASCUAL

Délibérations du conseil:

Budget Primitif Commune 2020

2020_304

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Dun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Dun pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 040 487.93 Euros

En dépenses à la somme de : 1 040 487.93 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	158 700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 700.00
014	Atténuations de produits	36 530.00
65	Autres charges de gestion courante	73 400.00
66	Charges financières	21 500.00
023	Virement à la section d'investissement	114 977.99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 460.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		594 267.99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	33 112.00
73	Impôts et taxes	255 000.00
74	Dotations et participations	174 979.00
75	Autres produits de gestion courante	10 100.00
77	Produits exceptionnels	5 079.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	93 797.99
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		594 267.99

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	105 253.99
16	Emprunts et dettes assimilées	201 000.00
041	Opérations patrimoniales	23 850.00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	116 115.95
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		446 219.94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	129 316.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	70 700.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	116 115.95
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	114 977.99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 460.00
041	Opérations patrimoniales	1 650.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		446 219.94

Lors du vote des subventions, IM. PAULY, Mme PASCUAL, Mme CARBALLIDO et M HARAUT sortent de la salle et ne participent pas au vote des subventions.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votants : 14

Pour : 14

Vote du budget primitif - lot communal 2020

2020 305

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Dun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Dun pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 573 295.82 Euros

En dépenses à la somme de : 573 295.82 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	42 000.00
023	Virement à la section d'investissement	143 455.91
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 192.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		307 647.91

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000.00
77	Produits exceptionnels	48 953.85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	164 194.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	84 500.06
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		307 647.91

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	164 194.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	101 453.91
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		265 647.91

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	143 455.91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 192.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		265 647.91

ADOPTE A LA MAJORITE

Votants : 14

Pour : 14

Vote du budget primitif - logements sociaux de Dun

2020 306

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Dun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Dun pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 101 334.08 Euros

En dépenses à la somme de : 101 334.08 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	11 900.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	Charges financières	500.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	34 900.98
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		50 800.98

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 220.00
75	Autres produits de gestion courante	29 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 080.98
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		50 800.98

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	17 250.98
16	Emprunts et dettes assimilées	18 650.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	14 632.12
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		50 533.10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 632.12
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	34 900.98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		50 533.10

ADOPTE A LA MAJORITE

Votants : 14

Pour : 14

Vente parcelle SENESSE DE SENABUGUE

Annule et remplace la délibération n° 2019-102-5-II

M. FAURE RODRIGUEZ concerné par la délibération ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 21 octobre 2019, le Conseil Municipal de l'ancienne municipalité avait acté la vente d'une partie de la parcelle 107-288 A 1963 (soit 63 m2) pour un montant de 7 000 € (hors frais d'acte à charge de l'acheteur).

Suite à une rencontre avec Maître Cathala, notaire à Mirepoix, chargé de l'élaboration de l'acte, l'ancienne délibération doit être annulée et remplacée par une nouvelle délibération. En effet, pour réaliser cette vente, la commune a dû faire intervenir un géomètre (Mr Clarac) pour une division de parcelle.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour annuler l'état descriptif de division de la parcelle 288 A 1963
- De céder à titre d'échange à Mr FAURE RODRIGUEZ Patrice, la parcelle 288 A 1976 (ex partie de la parcelle 288 A 1963) de 63 m2 évaluée à 7 000 €,
- D'accepter la cession, en échange, par Mr FAURE RODRIGUEZ Patrice à la commune, la parcelle 288 A 1972 (ex partie de la parcelle 288 A 1212) de 4 m2 évaluée à 450 €,
- De faire procéder au paiement de la soulte de 6 550 € par Mr FAURE RODRIGUEZ Patrice, à qui il incombera aussi les frais de notaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Accepte la cession et tout ce qui en découle

La proposition est adoptée à l'unanimité

Votants : 13

Pour : 13

Avenant location et occupation des salles

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'épisode COVID, de nombreuses prescriptions sanitaires ont été mises en place et sont obligatoires.

Afin de se mettre en conformité pour la location et l'utilisation des salles, Monsieur le Maire propose d'ajouter dans les conventions d'utilisation et de location des salles:

- pour l'utilisation par les associations communales : obligation du port du masque pour les déplacements à l'intérieur des salles, mise à disposition de gel hydroalcoolique, respect de la distanciation, obligation de nettoyage des salles et désinfection avec traitement virucide pour le sol, les poignées des portes et toutes zones utilisées, et contrôle lors de l'état des lieux d'un bon nettoyage.

- pour la location des salles à des particuliers : obligation du port du masque pour les déplacements à l'intérieur des salles, mise à disposition de gel hydroalcoolique, respect de la distanciation, obligation de nettoyage des salles.

Par obligation, suite aux dispositifs sanitaires, un forfait de 40 € sera demandé en sus du prix de location pour une désinfection par virucide effectué par les services communaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,

- Valide les avenants liés aux contrats de location des salles comme proposé par Monsieur le Maire,

- Dit que les prescriptions seront rajoutées aux contrats de location des salles,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants : 14

Pour : 14

Le Conseil est clos à 21h55.